

Rupture conventionnelle : la séparation amiable

© 28/04/2014 |  Cogedis •  Terre-net Média

La rupture conventionnelle permet à l'employeur et au salarié en Cdi de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail. La convention nécessite l'homologation de l'administration.

Contenu réservé aux abonnés PRO

Accédez à tout Terre-net sans engagement pendant 7 jours

Tester gratuitement

[Connexion](#) [Je m'abonne](#)

Auteur : Papa Ndione